

RCS : PAU Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 00392 Numéro SIREN : 491 529 855 Nom ou dénomination : A LIENOR
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2019 sous le numéro de dépôt 7901



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

A'LIENOR
Société par Actions Simplifiée
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018
A'LIENOR
Société par Actions Simplifiée
Immeuble Europa Premium
4, rue Johannes Kepler - 64000 Pau
Ce rapport contient 37 pages
Référence : BG-192-195



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

A'LIENOR
Société par Actions Simplifiée

Siège social : Immeuble Europa Premium
4, rue Johannes Kepler - 64000 Pau
Capital social : €.167.446.440

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A'LIENOR, SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment en ce qui concerne la comptabilisation des immobilisations du domaine concédé.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

A'LIENOR
Société par Actions Simplifiée
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 5 juin 2019

KPMG Audit IS



Baudouin Griton
Associé



A'LIENOR

**4 Rue Johannes Kepler
Immeuble Europa Premium
64000 Pau**

Annexe aux comptes au 31/12/2018

A solid black horizontal bar used to redact information from the document.

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 457 195	760 734	696 460	791 394
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	93 000	37 404	55 596	60 246
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 191 687 936	102 536 676	1 089 151 260	1 103 644 680
Immobilisations en cours	883 834		883 834	445 494
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	97 651		97 651	97 651
ACTIF IMMOBILISE	1 194 219 615	103 334 814	1 090 884 801	1 105 039 464
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	442		442	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 362 209		4 362 209	4 297 964
Autres créances	2 595 839		2 595 839	3 282 741
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	695		695	
(dont actions propres :)				
Disponibilités	32 035 882		32 035 882	45 784 677
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 565 380		1 565 380	1 650 835
ACTIF CIRCULANT	40 560 448		40 560 448	55 016 216
Frais d'émission d'emprunts à étaler	15 213 740		15 213 740	
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 249 993 803	103 334 814	1 146 658 989	1 160 055 681

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 275 632 000)	275 632 000	275 632 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-108 222 038	-116 696 761
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	10 116 267	8 474 723
Acomptes sur dividendes		
Subventions d'investissement	87 407 171	87 999 217
Provisions réglementées	52 835 498	53 193 375
CAPITAUX PROPRES	317 768 898	308 602 555
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	123 335	99 021
Provisions pour charges		
PROVISIONS	123 335	99 021
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	818 798 437	841 964 285
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	125 973	119 895
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 592 947	2 768 639
Dettes fiscales et sociales	2 485 010	2 355 565
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 838 215	3 230 818
Autres dettes	926 174	914 904
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	828 766 756	851 354 105
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 146 658 989	1 160 055 681

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	62 677 751		62 677 751	58 675 338
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	62 677 751		62 677 751	58 675 338
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			15 898 248	35 000
Autres produits			2 841	2 042
PRODUITS D'EXPLOITATION			78 578 841	58 712 380
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			29 851 427	14 188 588
Impôts, taxes et versements assimilés			4 747 504	4 471 264
Salaires et traitements			174 057	163 906
Charges sociales			94 065	69 859
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			14 919 634	13 821 314
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			573	306
Autres charges			66 437	65 206
CHARGES D'EXPLOITATION			49 853 698	32 780 443
RESULTAT D'EXPLOITATION			28 725 143	25 931 937
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			17 291 931	16 604 562
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			17 291 931	16 604 562
RESULTAT FINANCIER			-17 291 931	-16 604 562
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			11 433 212	9 327 375

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	215 689	266 526
Produits exceptionnels sur opérations en capital	592 046	554 691
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	27 490	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	835 225	821 217
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	274 977	164 235
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	51 231	27 490
CHARGES EXCEPTIONNELLES	326 207	191 725
RESULTAT EXCEPTIONNEL	509 018	629 492
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	1 825 963	1 482 144
TOTAL DES PRODUITS	79 414 066	59 533 597
TOTAL DES CHARGES	69 297 800	51 058 874
BENEFICE OU PERTE	10 116 267	8 474 723

Annexes

La société A'LIENOR a été constituée sous la forme d'une SAS le 1er août 2006, avec un capital de 40.000 euros.

Après plusieurs opérations d'augmentation de capital, son capital social s'établit désormais à 275.632.000 €.

Elle a pour objet, en France, la conception, la construction, l'entretien, l'exploitation et la maintenance de la section Langon - Pau de l'autoroute A65.

La société a un exercice de 12 mois se clôturant le 31 décembre.

Elle fait partie du périmètre consolidé du Groupe EIFFAGE ; elle est consolidée par intégration globale.

Sauf indication contraire, tous les chiffres cités dans l'annexe aux comptes sont exprimés en euros.

1 Refinancement 2018

Le 26 juillet 2018, la Société a refinancé son crédit à terme d'un montant maximum en principal de 935.000.000 euros, ayant fait l'objet d'une convention de crédit en date du 26 janvier 2007, modifiée le 22 mars 2010, et ayant servi à financer une partie des coûts du projet.

Le nouveau crédit mis en place dans le cadre du refinancement 2018 est un crédit en euro non-réutilisable d'un montant de 825.000.000 euros. Il s'agit d'un prêt bancaire avec une maturité de 10 ans prévoyant un échéancier de remboursement partiel et des remboursements complémentaires sur les flux de trésorerie excédentaires dits « cash sweep ».

Les conditions détaillées du Nouveau Crédit sont visées dans les termes du Contrat de Crédit signé le 24 juillet 2018 entre la Société en qualité d'Emprunteur, les Prêteurs Initiaux et le Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en tant qu'Agent et Agent des Sûretés.

Caractéristiques du Nouveau Crédit	
Montant maximal de la facilité (M€)	[825,5]
Maturité	10 ans à compter de la signature du Contrat de Crédit
Taux d'intérêt	Euribor + marge
Marge	1,60% p.a. de la Date de Signature jusqu'à la cinquième (5 ^{ème}) date anniversaire de la Date de Signature (incluse) 1,85% p.a. de la cinquième (5 ^{ème}) date anniversaire de la Date de Signature (exclue) jusqu'à la huitième (8 ^{ème}) date anniversaire de la Date de Signature (incluse) 2,10% p.a. de la huitième (8 ^{ème}) date anniversaire de la Date de Signature (exclue) jusqu'à la Date d'Echéance Finale
Commission d'arrangement	1,50%

Afin de couvrir le risque de taux relatif au crédit, la Société a conservé les instruments de couverture existants et mis place de nouveaux contrats de couverture.

Les contrats existants ont été conservés pour une durée allant jusqu'au 26/01/2020, couvrant un montant notionnel de 675.056.250 euros, soit 82% du crédit. Santander a repris les parts de Bayerische Landesbank et ING Bank N.V., et BNP Paribas Fortis a conservé sa part. Le taux des swaps objets de la novation est de 0,817% (0,767% + 0,05% de marge pour la novation).

Les nouveaux contrats de couverture ont été souscrits pour couvrir 85% du crédit sur une durée de 18 ans, du 26/01/2020 au 30/06/2038, afin de garantir à A'LIENOR des taux de références actuellement favorables sur une longue durée. Les banques de couverture sont Santander, BBVA, BNPP, CACIB, CaixaBank, Commbank Europe Limited, La Banque Postale, Nomura, Banco Sabadell et Société Générale. Le taux fixe des swaps forward est de 1,5781%.

Concernant le service de la dette, les intérêts sont payés semestriellement et le remboursement du principal se fait également semestriellement conformément au Profil de Remboursement défini dans le Contrat de Crédit. A chaque période d'intérêts, la Société rembourse une partie du capital sous forme de « cash sweep », correspondant à un pourcentage de ses flux de trésorerie opérationnelle excédentaire, tel que défini contractuellement. Le montant total du crédit restant dû devra être

remboursé à la Date d'échéance Finale, à savoir le 10^e anniversaire de la Date de Signature du Contrat de Crédit.

Les frais de refinancement de la dette s'élèvent à 15 898 248 euros. Ils comprennent, entre autres, les commissions d'arrangement versées aux banques. La totalité de la charge des frais d'émission d'emprunt sera étalée de manière linéaire sur la durée du prêt, à savoir sur 10 ans, soit jusqu'en juillet 2028. Les 15 898 248 euros ont donc fait l'objet sur l'exercice 2018 d'un transfert de charges d'exploitation. Le montant des dotations d'amortissement de charges à répartir comptabilisé en 2018 est de 684 508 euros.

2 Interdiction de circulation des Poids Lourds

Le Tribunal Administratif (« TA ») de Pau, saisi par les syndicats des transporteurs, a annulé en novembre 2016 les arrêtés d'interdiction de circulation des Poids Lourds de + de 7,5 T pris en mars 2015 par le Département des Landes sur les routes départementales.

Suite à cela, le Département des Landes a repris un nouvel arrêté, tenant compte des remarques du TA de Pau, interdisant la circulation des PL sur la D834 entre Mont-de-Marsan et Saugnacq-et-Muret.

Cet arrêté, applicable à compter du 20 mars 2017, a fait l'objet d'un nouveau recours administratif déposé par les syndicats des transporteurs. A fin 2018, la procédure est toujours en cours d'instruction.

1 Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par l'Autorité des Normes Comptables dans son Règlement 2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables d'établissement et de préparation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont détaillées dans l'annexe les informations obligatoires et ou significatives.

2 Immobilisations

Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation ou ne sont pas amorties mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Les dépenses ayant le caractère de frais d'établissement sont, sauf cas particulier, prises en charge dans l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

En cas de création de l'immobilisation, les intérêts intercalaires et certaines charges directement affectées à la conception, à la construction et au financement de l'immobilisation pendant la période de création jusqu'à sa mise en service sont incorporés au coût.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charge. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les immobilisations du domaine concédé s'étendent à tous les terrains, les ouvrages et les installations nécessaires à la construction, l'exploitation et à l'entretien de l'autoroute A65.

Les immobilisations non renouvelables font l'objet d'un amortissement de caducité sur la durée de la concession.

Les immobilisations renouvelables sont amorties selon les durées de vie estimées, en fonction de la nature des biens, selon le mode linéaire. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- | | |
|--|----------------|
| - Constructions | de 10 à 40 ans |
| - Installations techniques, matériels et outillage | de 3 à 15 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | de 3 à 10 ans |

3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et éventuellement dépréciées en fonction de leurs perspectives de recouvrement.

4 Provisions Réglementées

Le montant indiqué en provisions réglementées correspond à l'apport en nature réalisé par le concédant, l'Etat, relatif à la livraison du tronçon d'autoroute entre les échangeurs d'Aire sur Adour Nord et d'Aire sur Adour Sud.

5 Provisions

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contrepartie attendue. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Les provisions ont été constituées, utilisées ou reprises conformément à leur objet et à la législation en vigueur.

6 Engagements de retraite

La Société procède à l'évaluation de ses engagements en matière de retraite et d'indemnités de départ pour l'ensemble de son personnel.

Dans le cadre des conventions collectives de la profession, la Société a obligation de verser des indemnités aux Cadres et Etam lors de leur départ à la retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles la Société est affiliée.

L'engagement de l'entreprise au titre des IFC prend en compte les modifications de barème intervenues dans la convention collective des Sociétés concessionnaires ou exploitantes d'autoroutes ou d'ouvrages routiers.

Les engagements à ce titre sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite et au salaire de fin de carrière.

Cette évaluation prend en compte notamment :

- une projection des salaires jusqu'à la date de départ à la retraite,
- les taux de rotation du personnel et les tables de mortalité,
- le taux d'actualisation de 1,5 % des engagements ainsi calculés.

Les éléments à ce titre ne sont pas provisionnés mais portés dans la liste des engagements hors bilan.

7 Créances et Dettes

La ventilation de la dette financière par échéance est basée sur l'estimation de la capacité de remboursement de la société aux dates d'échéance prévues au contrat et est corroborée par les remboursements effectués au cours des exercices précédents.

Informations sur Bilan et Compte de Résultat

Rubriques	Début d'exercice	Apports	Acquisitions
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 457 195		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 457 195		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	93 000		
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.	1 191 623 983		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	63 952		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	445 494		438 340
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 192 226 430		438 340
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	97 651		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	97 651		
TOTAL GENERAL	1 193 781 275		438 340

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 457 195	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 457 195	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			93 000	
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers			1 191 623 983	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			63 952	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			883 834	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 192 664 770	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			97 651	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			97 651	
TOTAL GENERAL			1 194 219 615	

Rubriques	Début d'exercice	Apports	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	665 801		94 933		760 734
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	665 801		94 933		760 734
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	32 754		4 650		37 404
Constructions installations générales, agenc., aménag.					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agenc. et aménag. divers	87 979 304		14 493 420		102 472 724
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 952				63 952
Emballages récupérables, divers					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	88 076 010		14 498 070		102 574 080
TOTAL GENERAL	88 741 811		14 593 003		103 334 814

Rubriques	Début d'exercice	Apports	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30 %						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions, obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement immobilisations						
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.						
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	99 021		51 804	27 490		123 335
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	99 021		51 804	27 490		123 335
Dépréciations immobilisations incorporelles						
Dépréciations immobilisations corporelles						
Dépréciations titres mis en équivalence						
Dépréciations titres de participation						
Dépréciations autres immobilis. financières						
Dépréciations stocks et en cours						
Dépréciations comptes clients						
Autres dépréciations						
DEPRECIATIONS						
TOTAL GENERAL	99 021		51 804	27 490		123 335
Dotations et reprises d'exploitation			573			
Dotations et reprises financières						
Dotations et reprises exceptionnelles			51 231	27 490		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice						

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	97 651		97 651
Clients douteux ou litigieux	6 543	6 543	
Autres créances clients	4 355 667	4 355 667	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	624	624	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	746 543	746 543	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	142 567	142 567	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 706 104	1 706 104	
Charges constatées d'avance	1 565 380	1 565 380	
TOTAL GENERAL	8 621 079	8 523 429	97 651

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 455	1 455		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	818 796 982	14 277 105	74 164 593	730 355 284
Emprunts et dettes financières divers	125 973			125 973
Fournisseurs et comptes rattachés	3 592 947	3 592 947		
Personnel et comptes rattachés	25 322	25 322		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 676	32 676		
Etat : impôt sur les bénéfices	308 973	308 973		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	2 115 085	2 115 085		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	2 953	2 953		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 838 215	2 838 215		
Groupe et associés				
Autres dettes	926 174	926 174		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	828 766 756	24 120 906	74 164 593	730 481 257

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Libellé	31/12/2018
CHARGES A PAYER	
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH	
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH	753 985,77
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS	2 769 176,92
AUTRES DETTES	
TOTAL AUTRES DETTES	925 688,37
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	36 846,11
TOTAL CHARGES A PAYER	4 485 697,17

Libellé	31/12/2018
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	
TOTAL CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	1 565 380,40
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 565 380,40

Libellé	31/12/2018
PRODUITS A RECEVOIR	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4 334 014,40
AUTRES CREANCES	
TOTAL AUTRES CREANCES	467 038,13
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	4 801 052,53

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	6 890 800			40

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
Produits des péages	61 839 897		61 839 897	57 823 866
Autres produits	837 854		837 854	851 472
TOTAL	62 677 751		62 677 751	58 675 338

	Capital	Primes liées au capital	Ecart de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Situation ouverture de l'exercice	275 632 000				-116 696 761	8 474 723	141 192 592	308 602 554
Affectation de l'exercice					8 474 723	-8 474 723		
Distribution de l'exercice								
Augmentation de capital								
Réduction de capital								
Autres variations						10 116 267	-949 923	9 166 344
Situation clôture de l'exercice	275 632 000				-108 222 038	10 116 267	140 242 669	317 768 898

Nature des charges	Montant
Charges sur sinistres	242 486
Charges sur contentieux	27 490
Provisions sur contentieux	48 500
Dons libératoires	5 000
Provision POA & AGA	2 731
TOTAL	326 207

Nature des produits	Montant
Indemnités d'assurance perçues sur sinistres	187 948
Produits sur contentieux	25 010
Reprise provisions sur contentieux	27 490
Quote-part de reprise de la subvention d'investissement	592 046
Reprise provision POA & AGA	2 731
TOTAL	835 225

Engagements financiers et autres informations

Postes du compte de résultat	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	11 433 212	-1 748 134	9 685 078
Résultat exceptionnel	509 018	-77 829	431 189
Participation des salariés			
RESULTAT COMPTABLE	11 942 230	-1 825 963	10 116 267

Rubriques	Montants hors bilan	
	Engagements donnés	Engagements reçus
Indemnité de fin de carrière et autres engagements en faveur du personnel	24 014	
Avals et cautions	1 081 045	
Vis à vis des sociétés de personnes (SNC, SCI, GIE)		
Autres engagements		
	dont Loyers	
	Autres	

	Effectifs
Cadres	3
Agent de maîtrise, technicien	2
Ouvriers	
Total	5

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
EIFPAGE SA - 3/7 place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay	SA	392 000 000	65,00 %

1 CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est présenté en déduction de la charge d'impôt.

L'utilisation du CICE a été effectuée en conformité avec les textes qui le régissent et a pu concerner les investissements, les dépenses de recherche, ainsi que les dépenses liées au développement durable et à la prospection pour de nouveaux marchés et également la reconstitution de la trésorerie.

2 Continuité d'exploitation

La continuité de l'exploitation est assurée par le maintien du soutien financier de la société mère.

3 Evènements post-clôture et perspectives

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société réunie le du 18 janvier 2019, constatant que le report à nouveau négatif enregistré dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 et approuvés le 29 juin 2018, s'élève à 116.696.761,02 euros (108.222.037,63 euros après affectation du résultat de l'exercice), a décidé d'amortir ces pertes en réduisant le capital d'une somme de 108.185.560 euros. Le capital social a ainsi été ramené de 275.632.000 euros à 167.446.440 euros. A l'issue de cette opération, les pertes cumulées ont été apurées. Cette réduction est réalisée par réduction de la valeur des actions. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Les tarifs de l'ensemble des catégories de véhicules ont été réévalués au 1 février 2019. Ils ont été approuvés par l'arrêté du 1^{er} février 2019, modifiant l'arrêté du 28 janvier 2019, et publiés au Journal Officiel le 2 février 2019.

Le 20 février 2019, le Tribunal Administratif de Pau a annulé l'arrêté pris par le département des Landes et les communes voisines le 15 mars 2017, portant interdiction de circulation des poids lourds de marchandises de plus de 7,5 tonnes, en transit sur la RD 834 entre Mont-de-Marsan et Sagnacq-et-Muret dans le département des Landes. L'OTRE Béarn (Organisation des Transporteurs Routiers Européens) avait déposé un recours à nouveau contre cette décision d'interdiction de circuler, au lendemain de la parution de l'arrêté. Le Conseil départemental des Landes a fait appel de la décision le 19 avril 2019. Le dossier sera soumis à la Cour Administrative d'appel de Bordeaux. Toutefois, l'appel n'étant pas suspensif et le délai pour la fixation de l'audience pouvant aller jusqu'à deux ans, cela pourrait avoir des conséquences sur l'évolution du trafic PL.

La croissance du trafic attendue en 2019, combinée à l'augmentation des tarifs, devrait conduire à une hausse significative du chiffre d'affaires, sous réserve de l'évolution des PL du fait de l'annulation de l'arrêté en début d'année.

La Société poursuit son programme de suivi et d'inspections et prépare le bilan décennal du patrimoine ainsi que les recours potentiels en décennale. Le programme de mise à niveau aux normes de sécurisation des transactions cartes bancaires doit être relancé pour une mise en œuvre en 2020 et en 2021.

La politique commerciale sera relancée avec des offres ciblées au printemps 2019, avec des offres d'abonnement ciblées à destination des trajets domicile-travail et des étudiants. Des conditions commerciales seront recherchées pour la clientèle professionnelle de transport de marchandises.

4 Rémunérations du dirigeant

Les dirigeants ne sont pas rémunérés directement par la Société.

5 Dépréciation des fonds de commerce

Le test de dépréciation effectué du fonds de commerce n'a pas engendré la nécessité de comptabiliser une dépréciation.

6 Instruments dérivés et gestion du risque

Informations sur les produits dérivés : Juste valeur

Dans le cadre du refinancement, la Société a conservé les instruments de couverture existants et mis en place de nouveaux contrats de swaps afin de couvrir son exposition au risque de variation des taux d'intérêts de ses emprunts. Ainsi, la Société échange des taux variables en taux fixes auprès des contreparties bancaires. L'objectif poursuivi est de fixer les frais financiers liés au projet.

La juste valeur correspond à la valeur de vente du contrat au 31 décembre 2018. Cette juste valeur est communiquée par la contrepartie bancaire. Au 31 décembre 2018, les principales caractéristiques des contrats de swap sont les suivantes:

Swaps en cours (échéance 2020)

N° de tranche	Notionnel	Juste valeur	Maturité
BNP	270 022 500 €	2 891 598 €	26/01/2020
SANTANDER	237 619 800 €	2 541 480 €	26/01/2020
SANTANDER - post novation de ING	135 011 250 €	1 516 529 €	26/01/2020
SANTANDER - post novation de BLB	32 402 700 €	363 967 €	26/01/2020
Total	675 056 250 €	7 313 573 €	

Nouveaux swaps forward (2020-2038)

N° de tranche	Notionnel	Juste valeur	Maturité
SANTANDER	93 524 814 €	3 995 139 €	30/06/2038
BNP	93 524 814 €	4 008 499 €	30/06/2038
BBVA	24 597 369 €	1 053 015 €	30/06/2038
CACIB	131 551 387 €	5 631 723 €	30/06/2038
CBA	93 524 814 €	4 003 803 €	30/06/2038
LBP	24 597 369 €	1 053 015 €	30/06/2038
CAIXA	24 597 369 €	1 053 015 €	30/06/2038

NOMURA	96 676 566 €	4 142 698 €	30/06/2038
SABADELL	20 486 388 €	877 024 €	30/06/2038
SOCIETE GENERALE	82 082 584 €	3 513 960 €	30/06/2038
Total	685 163 475 €	29 331 890 €	

7 Transactions entre les parties liées

Les transactions entre les parties liées sont soit non significatives, soit conclues à des conditions normales de marché.

8 Commissaire aux Comptes : honoraires

La Société a pris en charge, au titre de l'exercice comptable, un montant de 20.000 euros hors taxes correspondant à des honoraires de commissariat aux comptes de KPMG.

PROCES-VERBAL DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES DU 19 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf juin à quinze heures,

Les actionnaires de la société A'liénor, ci-après la "Société" Société par actions simplifiée au capital de 275.632.000 euros, dont le siège social est sis Immeuble Europa Premium - 4, Rue Johannes Kepler 64000 Pau, immatriculée au RCS de Pau sous le n° 491 529 855.

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire 30 avenue Rapp à Paris (75007) sur convocation du Président.

Tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Monsieur Baudoin GRITON, représentant KPMG, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué est absent.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau.

Philippe NOURRY, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Christian AMBRUN est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- La copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ;
- Le rapport de gestion ;
- Les rapports des Commissaires aux comptes ;
- Le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Le Président précise à l'assemblée que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, les rapports des Commissaires aux comptes et le projet des résolutions, ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- Renouvellement du mandat des membres du Comité de Direction ;
- Pouvoirs.

Il est convenu de ne pas donner lecture des rapports.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Après échange de vues et diverses observations, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

La Collectivité des Associés connaissance prise du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui sont présentés, se soldant par un bénéfice 10.116.266,69 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

La Collectivité des Associés prend acte que la société a engagé 2 811 euros de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées aux articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne quitus au Président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

La Collectivité des Associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soit 10.116.266,69 euros, en totalité au compte de report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, la Collectivité des Associés prend acte que la société n'a distribué aucun dividende depuis sa création.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce

Connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du code de commerce, la Collectivité des Associés approuve ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Ratification des nominations

La collectivité des Associés, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Max ROCHE de ses fonctions de membre du Comité de Direction, décide, sur proposition de la Société EIFFAGE, de nommer Monsieur Xavier OMBREDANNE, demeurant 9 rue des Bauches 75016 Paris, en qualité de nouveau membre du Comité de Direction.

Monsieur Xavier OMBREDANNE est nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une période de trois années prenant fin à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Xavier OMBREDANNE a déclaré par avance accepter ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

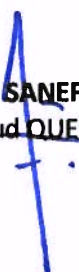
La Collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

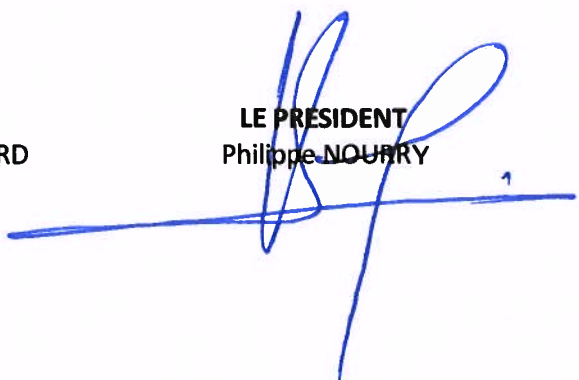
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.


EIFFAGE
Benoît de RUFFRAY


SANEF
Arnaud QUEMARD


LE PRESIDENT
Philippe NOURRY





KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

A'LIENOR
Société par Actions Simplifiée
***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2018
A'LIENOR
Société par Actions Simplifiée
Immeuble Europa Premium
4, rue Johannes Kepler - 64000 Pau
Ce rapport contient 37 pages
Référence : BG-192-195



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

A'LIENOR
Société par Actions Simplifiée

Siège social : Immeuble Europa Premium
4, rue Johannes Kepler - 64000 Pau
Capital social : €.167.446.440

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A'LIENOR, SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé dans le cadre de notre audit ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment en ce qui concerne la comptabilisation des immobilisations du domaine concédé.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

A'LIENOR
Société par Actions Simplifiée
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 5 juin 2019

KPMG Audit IS



Baudouin Griton
Associé



A'LIENOR

**4 Rue Johannes Kepler
Immeuble Europa Premium
64000 Pau**

Annexe aux comptes au 31/12/2018

A solid black horizontal bar used to redact information from the document.

Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 457 195	760 734	696 460	791 394
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	93 000	37 404	55 596	60 246
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 191 687 936	102 536 676	1 089 151 260	1 103 644 680
Immobilisations en cours	883 834		883 834	445 494
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	97 651		97 651	97 651
ACTIF IMMOBILISE	1 194 219 615	103 334 814	1 090 884 801	1 105 039 464
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	442		442	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 362 209		4 362 209	4 297 964
Autres créances	2 595 839		2 595 839	3 282 741
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	695		695	
(dont actions propres :)				
Disponibilités	32 035 882		32 035 882	45 784 677
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 565 380		1 565 380	1 650 835
ACTIF CIRCULANT	40 560 448		40 560 448	55 016 216
Frais d'émission d'emprunts à étaler	15 213 740		15 213 740	
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 249 993 803	103 334 814	1 146 658 989	1 160 055 681

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 275 632 000)	275 632 000	275 632 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-108 222 038	-116 696 761
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	10 116 267	8 474 723
Acomptes sur dividendes		
Subventions d'investissement	87 407 171	87 999 217
Provisions réglementées	52 835 498	53 193 375
CAPITAUX PROPRES	317 768 898	308 602 555
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	123 335	99 021
Provisions pour charges		
PROVISIONS	123 335	99 021
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	818 798 437	841 964 285
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	125 973	119 895
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 592 947	2 768 639
Dettes fiscales et sociales	2 485 010	2 355 565
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 838 215	3 230 818
Autres dettes	926 174	914 904
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	828 766 756	851 354 105
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 146 658 989	1 160 055 681

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	62 677 751		62 677 751	58 675 338
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	62 677 751		62 677 751	58 675 338
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			15 898 248	35 000
Autres produits			2 841	2 042
PRODUITS D'EXPLOITATION			78 578 841	58 712 380
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			29 851 427	14 188 588
Impôts, taxes et versements assimilés			4 747 504	4 471 264
Salaires et traitements			174 057	163 906
Charges sociales			94 065	69 859
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			14 919 634	13 821 314
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			573	306
Autres charges			66 437	65 206
CHARGES D'EXPLOITATION			49 853 698	32 780 443
RESULTAT D'EXPLOITATION			28 725 143	25 931 937
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			17 291 931	16 604 562
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			17 291 931	16 604 562
RESULTAT FINANCIER			-17 291 931	-16 604 562
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			11 433 212	9 327 375

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	215 689	266 526
Produits exceptionnels sur opérations en capital	592 046	554 691
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	27 490	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	835 225	821 217
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	274 977	164 235
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	51 231	27 490
CHARGES EXCEPTIONNELLES	326 207	191 725
RESULTAT EXCEPTIONNEL	509 018	629 492
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	1 825 963	1 482 144
TOTAL DES PRODUITS	79 414 066	59 533 597
TOTAL DES CHARGES	69 297 800	51 058 874
BENEFICE OU PERTE	10 116 267	8 474 723

Annexes

La société A'LIENOR a été constituée sous la forme d'une SAS le 1er août 2006, avec un capital de 40.000 euros.

Après plusieurs opérations d'augmentation de capital, son capital social s'établit désormais à 275.632.000 €.

Elle a pour objet, en France, la conception, la construction, l'entretien, l'exploitation et la maintenance de la section Langon - Pau de l'autoroute A65.

La société a un exercice de 12 mois se clôturant le 31 décembre.

Elle fait partie du périmètre consolidé du Groupe EIFFAGE ; elle est consolidée par intégration globale.

Sauf indication contraire, tous les chiffres cités dans l'annexe aux comptes sont exprimés en euros.

1 Refinancement 2018

Le 26 juillet 2018, la Société a refinancé son crédit à terme d'un montant maximum en principal de 935.000.000 euros, ayant fait l'objet d'une convention de crédit en date du 26 janvier 2007, modifiée le 22 mars 2010, et ayant servi à financer une partie des coûts du projet.

Le nouveau crédit mis en place dans le cadre du refinancement 2018 est un crédit en euro non-réutilisable d'un montant de 825.000.000 euros. Il s'agit d'un prêt bancaire avec une maturité de 10 ans prévoyant un échéancier de remboursement partiel et des remboursements complémentaires sur les flux de trésorerie excédentaires dits « cash sweep ».

Les conditions détaillées du Nouveau Crédit sont visées dans les termes du Contrat de Crédit signé le 24 juillet 2018 entre la Société en qualité d'Emprunteur, les Prêteurs Initiaux et le Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en tant qu'Agent et Agent des Sûretés.

Caractéristiques du Nouveau Crédit	
Montant maximal de la facilité (M€)	[825,5]
Maturité	10 ans à compter de la signature du Contrat de Crédit
Taux d'intérêt	Euribor + marge
Marge	1,60% p.a. de la Date de Signature jusqu'à la cinquième (5 ^{ème}) date anniversaire de la Date de Signature (incluse) 1,85% p.a. de la cinquième (5 ^{ème}) date anniversaire de la Date de Signature (exclue) jusqu'à la huitième (8 ^{ème}) date anniversaire de la Date de Signature (incluse) 2,10% p.a. de la huitième (8 ^{ème}) date anniversaire de la Date de Signature (exclue) jusqu'à la Date d'Echéance Finale
Commission d'arrangement	1,50%

Afin de couvrir le risque de taux relatif au crédit, la Société a conservé les instruments de couverture existants et mis place de nouveaux contrats de couverture.

Les contrats existants ont été conservés pour une durée allant jusqu'au 26/01/2020, couvrant un montant notionnel de 675.056.250 euros, soit 82% du crédit. Santander a repris les parts de Bayerische Landesbank et ING Bank N.V., et BNP Paribas Fortis a conservé sa part. Le taux des swaps objets de la novation est de 0,817% (0,767% + 0,05% de marge pour la novation).

Les nouveaux contrats de couverture ont été souscrits pour couvrir 85% du crédit sur une durée de 18 ans, du 26/01/2020 au 30/06/2038, afin de garantir à A'LIENOR des taux de références actuellement favorables sur une longue durée. Les banques de couverture sont Santander, BBVA, BNPP, CACIB, CaixaBank, Commbank Europe Limited, La Banque Postale, Nomura, Banco Sabadell et Société Générale. Le taux fixe des swaps forward est de 1,5781%.

Concernant le service de la dette, les intérêts sont payés semestriellement et le remboursement du principal se fait également semestriellement conformément au Profil de Remboursement défini dans le Contrat de Crédit. A chaque période d'intérêts, la Société rembourse une partie du capital sous forme de « cash sweep », correspondant à un pourcentage de ses flux de trésorerie opérationnelle excédentaire, tel que défini contractuellement. Le montant total du crédit restant dû devra être

remboursé à la Date d'échéance Finale, à savoir le 10^e anniversaire de la Date de Signature du Contrat de Crédit.

Les frais de refinancement de la dette s'élèvent à 15 898 248 euros. Ils comprennent, entre autres, les commissions d'arrangement versées aux banques. La totalité de la charge des frais d'émission d'emprunt sera étalée de manière linéaire sur la durée du prêt, à savoir sur 10 ans, soit jusqu'en juillet 2028. Les 15 898 248 euros ont donc fait l'objet sur l'exercice 2018 d'un transfert de charges d'exploitation. Le montant des dotations d'amortissement de charges à répartir comptabilisé en 2018 est de 684 508 euros.

2 Interdiction de circulation des Poids Lourds

Le Tribunal Administratif (« TA ») de Pau, saisi par les syndicats des transporteurs, a annulé en novembre 2016 les arrêtés d'interdiction de circulation des Poids Lourds de + de 7,5 T pris en mars 2015 par le Département des Landes sur les routes départementales.

Suite à cela, le Département des Landes a repris un nouvel arrêté, tenant compte des remarques du TA de Pau, interdisant la circulation des PL sur la D834 entre Mont-de-Marsan et Saugnacq-et-Muret.

Cet arrêté, applicable à compter du 20 mars 2017, a fait l'objet d'un nouveau recours administratif déposé par les syndicats des transporteurs. A fin 2018, la procédure est toujours en cours d'instruction.

1 Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général adopté par l'Autorité des Normes Comptables dans son Règlement 2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables d'établissement et de préparation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont détaillées dans l'annexe les informations obligatoires et ou significatives.

2 Immobilisations

Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation ou ne sont pas amorties mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Les dépenses ayant le caractère de frais d'établissement sont, sauf cas particulier, prises en charge dans l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

En cas de création de l'immobilisation, les intérêts intercalaires et certaines charges directement affectées à la conception, à la construction et au financement de l'immobilisation pendant la période de création jusqu'à sa mise en service sont incorporés au coût.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charge. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Les immobilisations du domaine concédé s'étendent à tous les terrains, les ouvrages et les installations nécessaires à la construction, l'exploitation et à l'entretien de l'autoroute A65.

Les immobilisations non renouvelables font l'objet d'un amortissement de caducité sur la durée de la concession.

Les immobilisations renouvelables sont amorties selon les durées de vie estimées, en fonction de la nature des biens, selon le mode linéaire. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- | | |
|--|----------------|
| - Constructions | de 10 à 40 ans |
| - Installations techniques, matériels et outillage | de 3 à 15 ans |
| - Autres immobilisations corporelles | de 3 à 10 ans |

3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et éventuellement dépréciées en fonction de leurs perspectives de recouvrement.

4 Provisions Réglementées

Le montant indiqué en provisions réglementées correspond à l'apport en nature réalisé par le concédant, l'Etat, relatif à la livraison du tronçon d'autoroute entre les échangeurs d'Aire sur Adour Nord et d'Aire sur Adour Sud.

5 Provisions

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contrepartie attendue. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Les provisions ont été constituées, utilisées ou reprises conformément à leur objet et à la législation en vigueur.

6 Engagements de retraite

La Société procède à l'évaluation de ses engagements en matière de retraite et d'indemnités de départ pour l'ensemble de son personnel.

Dans le cadre des conventions collectives de la profession, la Société a obligation de verser des indemnités aux Cadres et Etam lors de leur départ à la retraite, les autres obligations de retraite étant assurées par les caisses auxquelles la Société est affiliée.

L'engagement de l'entreprise au titre des IFC prend en compte les modifications de barème intervenues dans la convention collective des Sociétés concessionnaires ou exploitantes d'autoroutes ou d'ouvrages routiers.

Les engagements à ce titre sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite et au salaire de fin de carrière.

Cette évaluation prend en compte notamment :

- une projection des salaires jusqu'à la date de départ à la retraite,
- les taux de rotation du personnel et les tables de mortalité,
- le taux d'actualisation de 1,5 % des engagements ainsi calculés.

Les éléments à ce titre ne sont pas provisionnés mais portés dans la liste des engagements hors bilan.

7 Créances et Dettes

La ventilation de la dette financière par échéance est basée sur l'estimation de la capacité de remboursement de la société aux dates d'échéance prévues au contrat et est corroborée par les remboursements effectués au cours des exercices précédents.

Informations sur Bilan et Compte de Résultat

Rubriques	Début d'exercice	Apports	Acquisitions
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 457 195		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 457 195		
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	93 000		
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.	1 191 623 983		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	63 952		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	445 494		438 340
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 192 226 430		438 340
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	97 651		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	97 651		
TOTAL GENERAL	1 193 781 275		438 340

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 457 195	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			1 457 195	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			93 000	
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers			1 191 623 983	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			63 952	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			883 834	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 192 664 770	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			97 651	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			97 651	
TOTAL GENERAL			1 194 219 615	

Rubriques	Début d'exercice	Apports	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Autres immobilisations incorporelles	665 801		94 933		760 734
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	665 801		94 933		760 734
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	32 754		4 650		37 404
Constructions installations générales, agenc., aménag.					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agenc. et aménag. divers	87 979 304		14 493 420		102 472 724
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 952				63 952
Emballages récupérables, divers					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	88 076 010		14 498 070		102 574 080
TOTAL GENERAL	88 741 811		14 593 003		103 334 814

Rubriques	Début d'exercice	Apports	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30 %						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions, obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement immobilisations						
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.						
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	99 021		51 804	27 490		123 335
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	99 021		51 804	27 490		123 335
Dépréciations immobilisations incorporelles						
Dépréciations immobilisations corporelles						
Dépréciations titres mis en équivalence						
Dépréciations titres de participation						
Dépréciations autres immobilis. financières						
Dépréciations stocks et en cours						
Dépréciations comptes clients						
Autres dépréciations						
DEPRECIATIONS						
TOTAL GENERAL	99 021		51 804	27 490		123 335
Dotations et reprises d'exploitation			573			
Dotations et reprises financières						
Dotations et reprises exceptionnelles			51 231	27 490		
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice						

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	97 651		97 651
Clients douteux ou litigieux	6 543	6 543	
Autres créances clients	4 355 667	4 355 667	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	624	624	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	746 543	746 543	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	142 567	142 567	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 706 104	1 706 104	
Charges constatées d'avance	1 565 380	1 565 380	
TOTAL GENERAL	8 621 079	8 523 429	97 651

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 455	1 455		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	818 796 982	14 277 105	74 164 593	730 355 284
Emprunts et dettes financières divers	125 973			125 973
Fournisseurs et comptes rattachés	3 592 947	3 592 947		
Personnel et comptes rattachés	25 322	25 322		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 676	32 676		
Etat : impôt sur les bénéfices	308 973	308 973		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	2 115 085	2 115 085		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	2 953	2 953		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 838 215	2 838 215		
Groupe et associés				
Autres dettes	926 174	926 174		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	828 766 756	24 120 906	74 164 593	730 481 257

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Libellé	31/12/2018
CHARGES A PAYER	
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH	
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACH	753 985,77
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	
TOTAL DETTES SUR IMMOBILISATIONS	2 769 176,92
AUTRES DETTES	
TOTAL AUTRES DETTES	925 688,37
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	36 846,11
TOTAL CHARGES A PAYER	4 485 697,17

Libellé	31/12/2018
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	
TOTAL CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	1 565 380,40
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 565 380,40

Libellé	31/12/2018
PRODUITS A RECEVOIR	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	4 334 014,40
AUTRES CREANCES	
TOTAL AUTRES CREANCES	467 038,13
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	4 801 052,53

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	6 890 800			40

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2018	Total 31/12/2017
Produits des péages	61 839 897		61 839 897	57 823 866
Autres produits	837 854		837 854	851 472
TOTAL	62 677 751		62 677 751	58 675 338

	Capital	Primes liées au capital	Ecart de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Situation ouverture de l'exercice	275 632 000				-116 696 761	8 474 723	141 192 592	308 602 554
Affectation de l'exercice					8 474 723	-8 474 723		
Distribution de l'exercice								
Augmentation de capital								
Réduction de capital								
Autres variations						10 116 267	-949 923	9 166 344
Situation clôture de l'exercice	275 632 000				-108 222 038	10 116 267	140 242 669	317 768 898

Nature des charges	Montant
Charges sur sinistres	242 486
Charges sur contentieux	27 490
Provisions sur contentieux	48 500
Dons libératoires	5 000
Provision POA & AGA	2 731
TOTAL	326 207

Nature des produits	Montant
Indemnités d'assurance perçues sur sinistres	187 948
Produits sur contentieux	25 010
Reprise provisions sur contentieux	27 490
Quote-part de reprise de la subvention d'investissement	592 046
Reprise provision POA & AGA	2 731
TOTAL	835 225

Engagements financiers et autres informations

Postes du compte de résultat	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	11 433 212	-1 748 134	9 685 078
Résultat exceptionnel	509 018	-77 829	431 189
Participation des salariés			
RESULTAT COMPTABLE	11 942 230	-1 825 963	10 116 267

Rubriques	Montants hors bilan	
	Engagements donnés	Engagements reçus
Indemnité de fin de carrière et autres engagements en faveur du personnel	24 014	
Avals et cautions	1 081 045	
Vis à vis des sociétés de personnes (SNC, SCI, GIE)		
Autres engagements		
	dont Loyers	
	Autres	

	Effectifs
Cadres	3
Agent de maîtrise, technicien	2
Ouvriers	
Total	5

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
EIFPAGE SA - 3/7 place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay	SA	392 000 000	65,00 %

1 CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est présenté en déduction de la charge d'impôt.

L'utilisation du CICE a été effectuée en conformité avec les textes qui le régissent et a pu concerner les investissements, les dépenses de recherche, ainsi que les dépenses liées au développement durable et à la prospection pour de nouveaux marchés et également la reconstitution de la trésorerie.

2 Continuité d'exploitation

La continuité de l'exploitation est assurée par le maintien du soutien financier de la société mère.

3 Evènements post-clôture et perspectives

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société réunie le du 18 janvier 2019, constatant que le report à nouveau négatif enregistré dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2017 et approuvés le 29 juin 2018, s'élève à 116.696.761,02 euros (108.222.037,63 euros après affectation du résultat de l'exercice), a décidé d'amortir ces pertes en réduisant le capital d'une somme de 108.185.560 euros. Le capital social a ainsi été ramené de 275.632.000 euros à 167.446.440 euros. A l'issue de cette opération, les pertes cumulées ont été apurées. Cette réduction est réalisée par réduction de la valeur des actions. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Les tarifs de l'ensemble des catégories de véhicules ont été réévalués au 1 février 2019. Ils ont été approuvés par l'arrêté du 1^{er} février 2019, modifiant l'arrêté du 28 janvier 2019, et publiés au Journal Officiel le 2 février 2019.

Le 20 février 2019, le Tribunal Administratif de Pau a annulé l'arrêté pris par le département des Landes et les communes voisines le 15 mars 2017, portant interdiction de circulation des poids lourds de marchandises de plus de 7,5 tonnes, en transit sur la RD 834 entre Mont-de-Marsan et Sagnacq-et-Muret dans le département des Landes. L'OTRE Béarn (Organisation des Transporteurs Routiers Européens) avait déposé un recours à nouveau contre cette décision d'interdiction de circuler, au lendemain de la parution de l'arrêté. Le Conseil départemental des Landes a fait appel de la décision le 19 avril 2019. Le dossier sera soumis à la Cour Administrative d'appel de Bordeaux. Toutefois, l'appel n'étant pas suspensif et le délai pour la fixation de l'audience pouvant aller jusqu'à deux ans, cela pourrait avoir des conséquences sur l'évolution du trafic PL.

La croissance du trafic attendue en 2019, combinée à l'augmentation des tarifs, devrait conduire à une hausse significative du chiffre d'affaires, sous réserve de l'évolution des PL du fait de l'annulation de l'arrêté en début d'année.

La Société poursuit son programme de suivi et d'inspections et prépare le bilan décennal du patrimoine ainsi que les recours potentiels en décennale. Le programme de mise à niveau aux normes de sécurisation des transactions cartes bancaires doit être relancé pour une mise en œuvre en 2020 et en 2021.

La politique commerciale sera relancée avec des offres ciblées au printemps 2019, avec des offres d'abonnement ciblées à destination des trajets domicile-travail et des étudiants. Des conditions commerciales seront recherchées pour la clientèle professionnelle de transport de marchandises.

4 Rémunérations du dirigeant

Les dirigeants ne sont pas rémunérés directement par la Société.

5 Dépréciation des fonds de commerce

Le test de dépréciation effectué du fonds de commerce n'a pas engendré la nécessité de comptabiliser une dépréciation.

6 Instruments dérivés et gestion du risque

Informations sur les produits dérivés : Juste valeur

Dans le cadre du refinancement, la Société a conservé les instruments de couverture existants et mis en place de nouveaux contrats de swaps afin de couvrir son exposition au risque de variation des taux d'intérêts de ses emprunts. Ainsi, la Société échange des taux variables en taux fixes auprès des contreparties bancaires. L'objectif poursuivi est de fixer les frais financiers liés au projet.

La juste valeur correspond à la valeur de vente du contrat au 31 décembre 2018. Cette juste valeur est communiquée par la contrepartie bancaire. Au 31 décembre 2018, les principales caractéristiques des contrats de swap sont les suivantes:

Swaps en cours (échéance 2020)

N° de tranche	Notionnel	Juste valeur	Maturité
BNP	270 022 500 €	2 891 598 €	26/01/2020
SANTANDER	237 619 800 €	2 541 480 €	26/01/2020
SANTANDER - post novation de ING	135 011 250 €	1 516 529 €	26/01/2020
SANTANDER - post novation de BLB	32 402 700 €	363 967 €	26/01/2020
Total	675 056 250 €	7 313 573 €	

Nouveaux swaps forward (2020-2038)

N° de tranche	Notionnel	Juste valeur	Maturité
SANTANDER	93 524 814 €	3 995 139 €	30/06/2038
BNP	93 524 814 €	4 008 499 €	30/06/2038
BBVA	24 597 369 €	1 053 015 €	30/06/2038
CACIB	131 551 387 €	5 631 723 €	30/06/2038
CBA	93 524 814 €	4 003 803 €	30/06/2038
LBP	24 597 369 €	1 053 015 €	30/06/2038
CAIXA	24 597 369 €	1 053 015 €	30/06/2038

NOMURA	96 676 566 €	4 142 698 €	30/06/2038
SABADELL	20 486 388 €	877 024 €	30/06/2038
SOCIETE GENERALE	82 082 584 €	3 513 960 €	30/06/2038
Total	685 163 475 €	29 331 890 €	

7 Transactions entre les parties liées

Les transactions entre les parties liées sont soit non significatives, soit conclues à des conditions normales de marché.

8 Commissaire aux Comptes : honoraires

La Société a pris en charge, au titre de l'exercice comptable, un montant de 20.000 euros hors taxes correspondant à des honoraires de commissariat aux comptes de KPMG.